

AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, Michel Légaré, directeur général par intérim de la MRC du Val-Saint-François, que le Règlement numéro 2019-01 intitulé Règlement décrétant une dépense de 155 177 \$ et un emprunt de 155 177 \$ pour effectuer les travaux d'entretien et d'aménagement de l'édifice situé au 300, rue Parc-Industriel à Windsor a été adopté à la séance du Conseil, le mercredi 17 avril 2019.

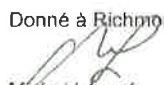
En vertu de ce règlement, il y est indiqué :

- que le Conseil est autorisé à faire exécuter des travaux d'entretien et d'aménagement à l'immeuble du 300, rue Parc-Industriel à Windsor selon l'estimé budgétaire de 155 177 \$;
- que le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 155 177\$;
- que le Conseil est autorisé à emprunter la somme de 155 177 \$ sur une période de dix ans;
- les dépenses engagées relativement aux intérêts et le remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt sont réparties entre les municipalités dont le territoire fait partie de celui de la MRC proportionnellement à la richesse foncière uniformisée, au sens de l'article 261.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, pour 50 % des dépenses et l'autre 50 % des dépenses en fonction de la population, au sens de l'article 29 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*. La dépense est la même que pour les dépenses d'entrepreneuriat et d'administration.
- S'il advenait que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec l'affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation est insuffisante.

Ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, le 25 juillet 2019.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la MRC, au 810, montée du Parc à Richmond ou en communiquant au 819 826-6505, poste 24.

Donné à Richmond, ce 31 octobre 2019.

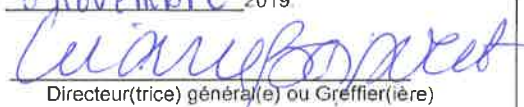

Michel Légaré
Directeur général par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION (art. 433 CM)

Je soussigné Liane Boisvert directeur(trice) général(e) ou greffier(ière) de la Municipalité de St-Denis-de-Brompton, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public pour l'entrée en vigueur du Règlement numéro 2019-01 décrétant une dépense de 155 177 \$ et un emprunt de 155 177 \$ pour effectuer les travaux d'entretien et d'aménagement de l'édifice situé au 300, rue Parc-Industriel à Windsor, aux endroits fixés par le conseil, le 8 novembre 2019 entre 9 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 novembre 2019.

SCEAU


Directeur(trice) général(e) ou Greffier(ière)